



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 2612 du 16 juillet 2025 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo.

1. Quelles ont été les revendications du syndicat des pharmaciens ?
2. Est-ce qu'une réduction du service de garde des pharmacies est envisagée ?
3. Selon quels critères une meilleure prise en charge du service de garde pourrait être envisagée, surtout en faveur des officines établies dans les régions moins peuplées ?

Le syndicat des pharmaciens demande une augmentation de l'indemnité forfaitaire de garde.

Cette demande repose sur le système de garde actuellement en place, de sorte qu'une réduction du service de garde n'est actuellement pas envisagée. Afin d'assurer une meilleure prise en charge du service de garde, la revalorisation de l'indemnisation forfaitaire devrait tenir compte des frais de fonctionnement réels des pharmacies pendant le service de garde.

Luxembourg, le 18 août 2025

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez